



Erreur 4*fois sans frais et injonction de payer

Par **tbreton**, le **30/01/2012** à **21:36**

Bonjour,

Il y a un an, j'ai fait l'acquisition d'un chien dans une animalerie, je signe tous les papiers qu'il me demande pour un 4 fois sans frais. Le premier débit se fait normalement puis après plus rien.

La société m'avise d'une erreur, je les appel et on me répond qu'il faut repasser pour remettre en place le quatre fois sans frais et si je ne fais rien, je serai débiter en une fois.

Disposant de la somme, je ne fais rien mais toujours pas de débit et j'apprend que la société à mandater des huissiers et je reçois une injonction de payer avec des frais supplémentaires.

Suite à une injonction de payer, je fais une opposition mais j'envoi mon courrier aux huissiers au lieu du greffe et je reçois une injonction avec commandement et encore plus de frais.

Quels sont mes recours possible ?

Merci d'avance.